

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE MESNIL-EN-OUCHE

# Un pôle santé à 6 500 000 euros

C'est à l'occasion du conseil municipal du mardi 25 janvier que le débat d'orientation budgétaire de la commune a été abordé. L'occasion de faire le point sur le financement des grands projets prioritaires et notamment la construction du pôle santé.

La santé financière de Mesnil-en-Ouche semble bien se porter. C'est en tout cas ce qu'Elodie Leudet, responsable de la comptabilité et des finances de la commune nouvelle, a avancé lors du dernier conseil municipal s'étant tenu le mardi 25 janvier au soir. Elle est notamment revenue, en compagnie du maire Jean-Louis Madelon, sur les grands projets prioritaires à venir et leurs financements.

## Pôle santé et revitalisation

Parmi les grands projets prioritaires de Mesnil-en-Ouche, c'est notamment l'aménagement de l'ancienne poste qui a retenu notre attention. Après la démolition et la préparation du site qui s'effectuait sur les années 2021 et 2022, ce dernier accueillera la construction d'un pôle santé, d'une résidence autonomie et de logements inclusifs qui devraient être effectifs d'ici à 2024. Comme nous l'évoquions dans les colonnes de l'Éveil Normand du 17 novembre dernier, la réalisation du projet est estimée à 6 500 000 € environ. Le siège en financera 4 000 000 € et la commune nouvelle 2 600 000 €. Cette dernière bénéficiera notamment

du financement de l'État à hauteur de 597 000 € dans le cadre du plan de relance (résorption des friches et de 300 000 € de la Région de Normandie dans le cadre du Fonds friche pour démolition et espaces publics).

La revitalisation du centre-bourg de la Barre-en-Ouche a également été abordée. Elle consistera à la « déqualification des espaces publics, au développement du commerce de proximité, à un pôle de services au public mais aussi à des déviations du centre-bourg pour les poids lourds et engins agricoles ». La revitalisation du centre-bourg de Beaumesnil, quant à elle, comportera notamment la distinction du label Petite cité de caractère, mettant ainsi en valeur l'aspect touristique et artisanal de la commune. Elle sera également effective à travers une requalification des espaces publics. Pour rappel, la question de la dynamisation des centre-bourg avait été évoquée lors du conseil municipal du mardi 14 décembre dernier par Sandra Huppe, urbaniste paysagiste et cheffe de projet au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Eure, qui avait pour l'occasion présenté un dispositif

expérimental dont va bénéficier la commune nouvelle après avoir candidaté à un appel à projet. Il s'agira notamment de « réinvestir le bâti ancien pour un usage contemporain ».

## Un emprunt à 2 250 000 euros

Concernant les demandes de subventions, Mesnil-en-Ouche s'appuie sur la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les « programmes de construction du pôle santé et voiries douces, des ateliers numériques, de la numérisation des plans de cimetières ». Elle obtiendra également l'aide de la Caisse d'allocations familiales (CAF), pour compléter l'opération sur la lutte contre la fracture numérique, mais aussi

« d'autres partenaires financiers pour les opérations telles que la réhabilitation de logements, avec la Région et le Département ». Enfin, la rénovation des églises s'effectuera en collaboration avec la Fondation du patrimoine.

Le financement de l'investissement de Mesnil-en-Ouche se fera à travers « l'utilisation de l'auto-financement, des subventions, le FCTVA », mais aus-



Le débat d'orientation budgétaire, abordé lors du conseil municipal du 25 janvier dernier, était l'occasion de faire le point sur le financement des grands projets prioritaires et notamment la construction du pôle santé.

si le recours à l'emprunt estimé à 2 250 000 euros (répartis de sorte que 450 000 euros soient empruntés de 2022 à 2026).

La marge d'auto-financement - solide positif entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF) et dépenses réelles

de fonctionnement (DRF) - de Mesnil-en-Ouche se porte bien. Cette dernière se situe en effet à 0,93, quand le seuil d'alerte est lui estimé à 1. Elle permet d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette et de financer les dépenses d'équiper-

ment propres et les subventions d'équipement versées. Ce débat s'est tenu en amont du vote du budget primitif 2022, devant avoir lieu dans le courant du mois de février.

Juliette Boffy